

Un jugement définitif

«Je me suis dit que j'avais peut-être encore des choses à apprendre en prison»

Itinéraire d'une condamnée
Épisode 4

Condamnée pour tentative de meurtre par la Cour d'appel, Sophie* renonce à recourir au Tribunal fédéral. Elle apprend à vivre avec la perspective d'une détention prolongée.

Flavienne Wahli Di Matteo

Nous retrouvons Sophie* à un carrefour de son périple pénal. Le 14 février - «tout un symbole», ironise celle qui a été jugée pour agression sur son compagnon d'alors -, elle a reçu un courrier très attendu: les 45 pages de jugement motivé de la Cour d'appel pénale.

Jusqu'à cette lettre, elle savait seulement, par un «dispositif» laconique tombé mi-novembre, que les juges du Tribunal cantonal la condamnaient à 4 ans et demi pour «tentative de meurtre», au lieu de 20 mois pour «lésions corporelles simples qualifiées» prononcées en première instance.

L'épaisse liasse retrace le cheminement ressassé à toutes les étapes de la procédure, depuis le soir d'août 2020 où Sophie a été incarcérée pour s'en être prise à Toni*, armée d'un couteau à pain.

Lourde décision

Le destin de la jeune Vaudoise s'égraine, tel un funeste mantra: enfance chahutée, jeunesse tumultueuse, violences subies, violences rendues, alcool, trop-plein, coups de couteau, prison, procès, fragilité psychique (retenue à décharge), prise de conscience considérée comme relative (retenue à charge), bon comportement



Au parloir de la Tuilière, sous le regard d'un fauve accroché au mur, Sophie se projette vers un avenir à deux vitesses: un élargissement de régime au sein de la prison puis une possible conditionnelle, dès l'été 2023. GILLES-EMMANUEL FIAUX

«Je n'ai pas eu besoin de beaucoup réfléchir, j'ai renoncé à recourir. Au Tribunal fédéral, les juges auraient simplement évalué si le jugement était correct du point de vue du droit.»

Sophie*

en détention (neutre sur l'appréciation de la peine).

Avec son avocate, Sophie attendait ce document pour décider d'un recours au Tribunal fédéral. Cette fois, la balance était entre les mains de la prévenue. Sur un plateau, le désir de crier «sa vé-

rité». Sur l'autre, l'acceptation d'une sentence repoussant l'horizon d'une éventuelle libération conditionnelle à août 2023. Mais ouvrant sur un régime carcéral plus souple et de possibles sorties. «Et moi, tout ce que j'attends, c'est de revoir mon chien...»

«Je n'ai pas eu besoin de beaucoup réfléchir, j'ai renoncé à recourir. Bien sûr, il y a eu une phase où je me suis dit que ce n'était pas juste, que je n'étais pas dans un bon jour lors de l'audience d'appel. Mais au Tribunal fédéral, les juges auraient simplement évalué si le jugement était correct du point de vue du droit. Je me suis dit que j'avais peut-être encore des choses à apprendre en prison.»

Pourtant, depuis le premier jour, elle lutte afin de repousser la gravité de l'inculpation qui ba-

laira son casier judiciaire à sa sortie. «Ce qui m'importe, au final, c'est que moi, je sache quelle était mon intention. Et que Toni le sache.»

Il a fallu encore patienter des semaines avant que le jugement ne devienne «exécutoire» et ouvre les perspectives tant espérées. Cette décision a été communiquée le 1^{er} avril. «Je suis abonnée aux dates symboliques», rit-elle.

Guide touristique en prison

Au parloir de la Tuilière, son visage apparaît pour la première fois sans masque. Les traits dépourvus de maquillage sont un peu tirés, le t-shirt noir. Simplicité, jusqu'aux ongles nus dont elle gratouille parfois le rebord. Un brin de nervosité, peut-être,

derrière cet état d'esprit qu'elle s'efforce de ramener constamment au positif.

Sa nature espiègle n'est pas émoussée. Piques ironiques, autodérision, éclat de rire impromptu avec une codétenue en conversation avec sa mère, un peu plus loin dans la salle grise. Le regard devient fier en évoquant la venue récente de la Commission des visiteurs de prison du Grand Conseil. «J'ai fait la guide touristique. On a bien discuté, j'ai abordé des sujets qui me tenaient à cœur. Les députés m'ont dit que c'était rare de converser avec un détenu de cette manière.»

Le 1^{er} avril toujours, les dernières restrictions liées à la pandémie sont tombées. Un vent de renouveau pour aider à tenir, à ne pas penser à ce temps qui s'allonge.

«Il y a davantage d'activités. Nous allons avoir un tournoi de tchoukball la semaine prochaine. L'autre soir, on nous a projeté un film, suivi d'un débat. Nicole Niquille est venue nous voir, il y aura Alexandre Jollien en octobre. On m'a aussi autorisée à participer à un atelier de développement professionnel et personnel. Les gens ont une idée de la prison tirée de films. À la Tuilière, on est loin de cela. Il y a un côté très humain.»

De l'humain, Sophie a récemment pu en savourer davantage que les gestes de réconfort qu'échangent parfois les détenues entre elles. «J'ai eu un parloir familial avec mon papa hier! On a pu passer trois heures ensemble et sans masques. On a enfin pu se prendre dans les bras, pleurer, manger ensemble. Cela faisait plus d'une année qu'on n'avait pas pu se toucher. Il ne voulait plus me lâcher.»

Attendre encore...

Le prochain objectif, c'est d'obtenir les fameux «congrès», qui peuvent être accordés une fois le premier tiers de la peine purgée. Considérée comme délinquante dangereuse, Sophie devra d'abord se soumettre à l'évaluation d'une commission interdisciplinaire: «Des criminologues vont évaluer mes risques de fuite et de récidive. C'est ça qui est étonnant: les faits reprochés jouent beaucoup sur les possibilités de sorties. Ils doivent rendre un dossier début juin.»

La perspective de cette attente supplémentaire déclenche un soupir: «Je pensais bien que ce ne serait pas pour tout de suite. Mais j'espère que ce serait un peu plus rapide. Quand je pourrai sortir, je passerai les premières heures avec mon chien. C'est son contact qui me manque le plus.»

* Prénom d'emprunt

** «24 heures» continuera de suivre Sophie dans son parcours pénal, au fil des étapes de la procédure.

Une journée pour aider les communes à mieux s'occuper des familles

Politique de l'enfance
Deux associations réunissent 60 municipaux pour leur permettre d'y voir clair dans les prestations destinées aux 0-16 ans.

Beaucoup de municipales et municipaux peinent à s'y retrouver dans la jungle des prestations en faveur des enfants, des adolescents ou des familles. C'est le constat de Michèle Theytaz Grandjean, secrétaire générale de Pro Familia Vaud, et Raphaëlle Deshayes, responsable d'aprimo pour la Suisse romande. Les deux spécialistes ont donc eu l'idée de réunir une soixantaine d'élus, ce mercredi 13 avril, pour une demi-journée thématique consacrée «sensibiliser les communes et rapprocher les prestations des familles».

«On crée des liens»

«Le dispositif dédié aux 0-16 ans et à leurs parents est impression-

nant dans le canton, mais les structures n'ont pas toutes les moyens de se rendre visibles. Souvent, elles n'ont pas d'équipe dédiée à la communication puisqu'elles sont en partie composées de bénévoles.

De l'autre côté, les municipaux ne peuvent pas être au courant de tout, tout le temps, observe Michèle Theytaz Grandjean. En réunissant tout le monde, on crée des liens, on donne des idées. Avec un point important: toutes les prestations présentées sont reconnues et la plupart sont financées par le Canton. Les communes peuvent donc développer leur dispositif à moindres frais.»

L'après-midi se déroule en deux grandes parties. D'abord deux courtes conférences pour évoquer «la transversalité des politiques de l'enfance» sur la base d'exemples concrets. «Cela afin de montrer comment les différents services d'une Commune peuvent et doivent travailler ensemble en faveur des familles», indique Raphaëlle Deshayes. Ensuite, un speed meeting et un par-

lanceur découverte pour faire connaissance avec 25 prestations, du soutien à la parentalité au développement de l'enfant en passant par l'accompagnement des adolescents.

«La palette est très large et se veut applicable quelle que soit la taille de la commune. L'idée, c'est d'avoir des prestations faciles à mettre en œuvre et qui n'alourdisent pas les finances communales. Nous avons pensé cette rencontre comme un outil pratique, une plateforme dans laquelle les participants viennent piocher», résume Raphaëlle Deshayes.

Objectif: une édition tous les deux ans

Une première édition avait eu lieu en 2019 avec quinze prestations. Le but serait d'organiser l'événement tous les deux ans. «Ça permet aussi aux associations de se rencontrer et de dialoguer. Plus le dispositif est connu, plus il profite aux familles», termine Michèle Theytaz Grandjean.

Romarc Haddou

Camille doit rester en Suisse pour l'instant

Justice
L'adolescente a été retrouvée en mars près de Morges, plus de dix ans après avoir été enlevée par sa mère. Les juges vaudois ont rendu une décision provisoire: elle n'ira pas chez son père en France.

Le mois passé, les médias français ont révélé une surprenante histoire survenue dans la région de Morges. Camille - enlevée il y a plus de dix ans par sa mère en France - a été localisée lors d'un banal contrôle routier. La justice a ensuite pris le relais. La mère a été incarcérée et Camille a été confiée à la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) du Canton de Vaud.

Mais la justice de paix devait encore faire un choix important concernant Camille, qui a maintenant 16 ans. Est-ce que la jeune Française doit rester en Suisse ou repartir en France auprès de son père? La justice vaudoise a rendu une décision provisoire, annonce *lematin.ch*. Pour le moment, Camille ne va pas retrouver son père



Camille a été enlevée à l'âge de 5 ans en France par sa mère. Sa photo avait été diffusée sur des sites d'enfants disparus.

mais elle restera en Suisse, sous curatelle. «Il s'agit d'une décision rendue en matière de mesures provisionnelles - qui pourront donc être modifiées ultérieurement», précise M^{re} Benjamin Schwab, avocat de la mère.

«Qu'on me rende ma fille!»

Le père de Camille a réagi auprès du média en ligne: «J'ai subi les pires horreurs. Je ne m'attendais pas à un miracle, mais en toute logique, il fallait renvoyer tout cela en France. Qu'on me rende ma fille! Elle est née en France, je suis Français de sang et de sol et je suis son père», assure-t-il. Le père et

la fille - qui avait 5 ans lors du rapt - sont séparés depuis onze ans, et Camille a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas le rencontrer.

La France demande par ailleurs l'extradition de la mère. M^{re} Benjamin Schwab confirme son opposition: «Elle est actuellement en cours. Une décision formelle sera rendue par l'Office fédéral de la justice à ce sujet. En parallèle, une procédure est actuellement pendante au sein du Tribunal pénal fédéral au sujet de la détention de ma mandataire ordonnée par l'Office fédéral de la justice; une décision sur recours devrait ainsi intervenir prochainement.» Sonia Imseng



Contrôle qualité



